



## Un geniteur se reveille apres 12 ans et demi!!!

Par **Veronique**, le **11/06/2009 à 23:04**

Bonjour, je suis française et vit en République Dominicaine depuis 4 ans. J'ai une fille de 13 ans et demi issue de mon 1er mariage. J'ai quitté mon ex époux quand ma fille avait 19 mois en prenant soin de déposer une main levée à la Police pour signaler mon abandon de domicile. Je suis donc partie avec ma fille et après l'obtention du divorce, mon ex mari n'a jamais vraiment exprimé l'envie de s'occuper d'elle. Aujourd'hui, 12 ans et demi plus tard, il se réveille en laissant sur internet des propos difamateurs disant que je l'avais kidnappé et menace de porter plainte à la police et à la douane. En 12 ans et demi, j'ai dû recevoir 3 mois de pension alimentaire. Je n'ai de mon côté jamais fait de réclamation parce que j'estime que c'est un geste d'amour avant tout. Ce n'est pas un juge qui doit vous dire qu'un enfant ne fonctionne pas à l'aide du courant d'air! J'ai donc pris mon entière responsabilité pour élever et répondre aux besoins de ma fille.

Ma question est la suivante: **Comment devrais-je réagir par rapport à ces propos mensongers et surtout visibles sur le Net? Quels sont mes droits? Quelles sont les procédures et surtout à qui dois-je m'adresser?**

Je n'ai jamais empêché ma fille de voir son père, mais je ne l'ai jamais forcé non plus à le chercher puisque lui-même n'était pas intéressé.

Je souhaite le meilleur pour ma fille et surtout je souhaite préserver l'équilibre que j'ai su installer durant toutes ces années.

Merci de me répondre